



N/Réf : ADB/291/2026

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN PERSONNEL DE REMPLACEMENT**I. Contexte et justification**

Crée par décret N°100/255 du 15 novembre 2021, l'Agence de Développement du Burundi (ADB) a pour mission générale de promouvoir et de faciliter les investissements locaux et étrangers ainsi que les exportations. Elle a pour missions spécifiques suivantes :

1. Promouvoir l'investissement et l'exportation ;
2. Mener des études, réaliser des prospections et recherches pour identifier les opportunités d'investissement ;
3. Réaliser des études des projets d'investissement à vendre aux investisseurs ;
4. Concevoir les réformes des politiques, du cadre légal et institutionnel, en vue de l'amélioration du climat des affaires, de la promotion des investissements et des exportations ;
5. Immatriculer toute personne physique ayant la qualité de commerçant, toute société commerciale, ainsi que toute succursale de société étrangère et en assurer le suivi ;
6. Assurer la coordination des mécanismes de facilitation d'investissements ;
7. Développer les capacités professionnelles et entrepreneuriales des burundais en général et en particulier les femmes et les jeunes pour augmenter leur compétitivité au sein de l'économie nationale ;
8. Participer aux négociations des accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux sur la promotion et la protection des investissements et investisseurs menés par le Ministère en charge des affaires étrangères ;
9. Appuyer le Gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale d'investissement, de la planification du développement économique et industriel ;
10. Interpeller les administrations sur les cas de non application ou mauvaise application des lois ou réglementations en rapport avec la promotion des investissements, des exportations et du développement économique ;
11. Informer les investisseurs nationaux et internationaux sur les opportunités d'investissement et d'exportation au Burundi, les accompagner dans toutes les démarches nécessaires à leur bonne installation et conduite de leurs affaires ;
12. Recevoir et instruire les dossiers de demande d'éligibilité aux avantages et différents régimes prévus par le code des investissements et en assurer le suivi-évaluation.



Cependant, l'Agence de Développement du Burundi a enregistré, ces dernières années, des départs de quelques membres de son personnel pour des raisons diverses : mise en disponibilité, fin de contrat, retraite, etc.

Ainsi, dans le cadre du remplacement de ses employés qui ne sont plus à l'Agence pour des raisons diverses, l'Agence de Développement du Burundi désire recruter des chefs de service, des cadres d'appui et agents de collaboration. Les postes à pourvoir sont les suivants :

- 1) Un chef de service immatriculation ;
- 2) Un chef de service études, prospections et recherche des opportunités ;
- 3) Un chef de service réformes et amélioration du climat des affaires ;
- 4) Un chef de service financier et logistique ;
- 5) Un expert du secteur minier, cadre d'appui au service promotion des investissements et des exportations ;
- 6) Deux (2) experts économistes, cadre d'appui au service appui et assistance aux investisseurs ;
- 7) Deux (2) ingénieurs en génie civil, dont un cadre d'appui au service appui et assistance aux investisseurs et un cadre d'appui au service statistiques, planification stratégique et suivi-évaluation ;
- 8) Un expert en marketing et communication de marque, cadre d'appui à la cellule communication et relations publiques ;
- 9) Un expert conseiller juridique, cadre d'appui à la cellule assistance de la direction générale ;
- 10) Un administrateur réseau informatique, cadre d'appui à la cellule informatique ;
- 11) Un chargé du protocole et événementiel, cadre d'appui à la cellule assistance de la direction générale ;
- 12) Une hôtesse de l'Agence chargée de l'accueil des investisseurs et la coordination des agents de ménage ;

NB : Les termes de référence pour chacun des postes sont à consulter sur le site internet de l'Agence de développement du Burundi : www.investburundi.bi

Ils sont aussi affichés au siège de l'Agence de Développement du Burundi sise à Bujumbura, Mutanga Nord, Boulevard Mwezi GISABO et sont consultables les jours ouvrables de 7h30 à 16h00.

II. Modalités de dépôt de candidatures

Pour chacun des postes, les documents à présenter sont les suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un diplôme certifié conforme à l'original par le ministère ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions ;



- L'attestation d'équivalence (délivrée par le ministère ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions) pour les diplômes ou attestations obtenu(e)s à l'étranger ;
- Un curriculum vitae détaillé, actualisé et signé ;
- Une copie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- Tout autre document pertinent prouvant l'expérience professionnelle liée au poste auquel aspire le candidat (certificats et/ou attestations des services rendus)
- Une note technique de positionnement démontrant la compréhension par le candidat de la mission du service et la manière dont il compte l'assurer une fois recruté(e) afin d'atteindre les meilleurs résultats. **Ce document est exigé uniquement pour les candidats chef de service.**

Les dossiers de candidature sous pli fermé et portant la mention du poste visé seront adressés à Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Développement du Burundi (ADB) et déposés à la réception de ladite Agence sise à MUTANGA NORD, Boulevard Mwezi GISABO, tous les jours ouvrables durant les heures de service.

Les membres de la diaspora burundaise se trouvant à l'étranger peuvent constituer et déposer électroniquement leur dossier. Tout en précisant la mention du poste visé dans l'objet du mail, le dossier complet mis en « **PDF unique** » sera déposé à l'adresse mail suivante : contact@investburundi.bi avec copie à : c.igirubuntu@investburundi.bi

L'Agence de Développement du Burundi se réserve le droit de vérifier l'exactitude et l'authenticité des documents et informations fournis par les candidats. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour passer l'examen écrit et/ou l'interview. Les dossiers déposés ne seront pas remis.

Les dates de passation des tests (écrit et/ou interview) pour les candidats présélectionnés seront communiquées ultérieurement.

Fait à Bujumbura, le 10 février 2026

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
DE DEVELOPPEMENT DU BURUNDI**

